

L'an deux mille vingt, le 14 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 décembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
 Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 32
 Nombre de conseillers votants : 35

Étaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Marie HATTRAIT ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Décision Modificative N°2 en section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget Annexe Pôle Culturel

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés et réajuster pour faire face aux besoins des services, il est proposé par cette décision modificative n°2 de prévoir d'augmenter les crédits de fonctionnement pour 8 528,86 € afin d'inscrire :

- Un ajustement des revenus des immeubles pour 8 563 €
- Un complément sur la compensation versée au titre du loyer de Musiques de Nuit pour le même montant
- Une remise gracieuse pour annulation des loyers d'avril à mai 2020 de Ze Rock qui est compensée par une diminution des crédits du poste « Intérêts de la dette
- Dotation complémentaire du résultat excédentaire de fonction 2019 pour 34,14€

La section de fonctionnement se totalise donc à **8 528,86 €**

La section d'investissement se totalise donc à **34,14 €**

DM 2	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ordre				
De section à section				
Intérieur section (Patrimoniales)				
Réel	8 528,86	8 528,86	34,14	34,14
Total Section	8 528,86	8 528,86	34,14	34,14

Balance Générale du Budget Annexe du Pôle Culturel

	BP 2020	DM 1	DM 2	Total Budget 2020
Recettes de Fonctionnement	1 647 034,14		8 528,86	1 655 563,00
Dépenses de Fonctionnement	1 647 034,14		8 528,86	1 655 563,00
Recettes d'Investissement	1 498 500,00	100 000,00	34,14	1 598 534,14
Dépenses d'Investissement	1 498 500,00	100 000,00	34,14	1 598 534,14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
27 voix pour
8 abstentions
0 voix contre
Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2020.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201214-2020-188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Publication : 17/12/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.